

VII. Tourisme

Certaines personnalités ont été autorisées à se rendre dans la partie Nord du Parc National de l'Upemba, où la visite des hauts plateaux leur a été facilitée. Le nombre de ces visiteurs fut de 260 en 1959, représentés pour la plupart (247) par des résidents du Katanga. En vue de recueillir des sympathies à l'oeuvre de l'Institut, il a été décidé de se montrer très tolérant à l'égard des demandes de visite en attendant qu'une décision d'ouverture de certaines pistes à la circulation soit prise.

b) STATION DE KAYO (Sud)

II. Surveillance

La division du Parc National de l'Upemba en deux secteurs distincts de surveillance amena une réorganisation complète du dispositif. La situation excentrique de la seule station de Lusinga fut à l'origine d'une insuffisance de contrôle dans des régions où les faits démontrent actuellement qu'elle furent toujours soumises à un braconnage intense.

L'organisation du réseau de surveillance périphérique, commencé en 1958, fut poursuivi pendant l'année sous revue. Plusieurs postes de gardes furent déplacés afin de leur donner une position stratégique meilleure ou pour permettre d'en effectuer plus aisément le contrôle. Actuellement la surveillance est assurée par 7 postes de garde.

Avec un très grand dynamisme, le conservateur-adjoint ayant en charge cette partie sud du Parc National, s'est occupé d'installer le cadre de surveillance, de le loger et d'aménager les voies d'accès aux différents camps.

Les nombreux déplacements entrepris ont permis de constater que le braconnage n'était pas uniquement périphérique. Des traces de nombreuses incursions dans l'intérieur ont été relevées. Les gardes ne se rendaient manifestement pas antérieurement dans ces régions, par crainte de s'égarer et aussi parce que certaines croyances superstitieuses courent sur certains endroits dont ils appréhendaient de s'approcher.

Malgré les nombreuses charges imposées par l'organisation du secteur, deux cycles d'instruction ont été donnés aux gardes. Les résultats obtenus sont satisfaisants, les gardes font manifestement un effort pour comprendre ce qui leur est enseigné, mais il est évident que cette formation indispensable doit être poursuivie intensivement.

Etant donné l'ampleur de la superficie à surveiller, un renforcement de l'effectif des gardes serait souhaitable. Ce renforcement

est évidemment conditionné par les possibilités budgétaires.

III. Infractions

Les actes de braconnage sont nombreux, mais il apparaît difficile de surprendre les délinquants. Ceux-ci sont souvent prévenus des déplacements et du fait du système de surveillance antérieur, uniquement assuré aux limites et sur les mêmes itinéraires, il leur était facile de les éviter.

Trois régions particulièrement névralgiques au point de vue des délits de chasse ont pu être précisées. Il s'agit : 1° de la région (proposée pour recevoir le statut de territoire-annexe) de la Buma et le saillant du bassin de la Lufira entre cette région et celle de la Senze; 2° la Haute-Sofwe/Fungwe; 3° la Haute-Fungwe. En ce qui concerne la deuxième région, les braconniers viennent de la chefferie Kibanda et des agglomérations installées le long du rail. S'y ajoutent des ressortissants de quelques villages près de Kiseba. Ceux-ci viennent braconner dans le centre du Parc National, boucannent la viande sur place et la transportent de nuit pour aller la vendre, à des prix élevés, dans les gares et stations du chemin de fer.

A plusieurs reprises les gardes se sont vus menacés par des braconniers armés de fusils et, même dans un cas, des braconniers ont tiré sur eux, heureusement sans dommage. Dans un autre cas, les gardes se sont vus inculpés d'homicide à la suite du décès d'un braconnier surpris en flagrant délit. Les plaignants imputaient ce décès aux sévices commis par les gardes, alors que l'enquête menée à ce sujet démontra que ce braconnier était mort consécutivement à l'infection de plaies provoquées par l'agression d'un phacochère qu'il avait blessé. Ces faits soulignent le caractère dangereux des fonctions de garde et la difficulté que ces auxiliaires rencontrent à exécuter consciencieusement leur mission.

IV. Faune et Flore

L'importance des prestations imposées par l'organisation du secteur n'a guère permis de consigner des observations sur la flore et la faune. Néanmoins, les patrouilles de surveillance étaient chargées de noter les rencontres de grands mammifères et de rechercher des traces de la présence du Grand Kudu. Comme pour le secteur nord, les recherches n'ont donné aucun résultat. Peut-être, ultérieurement, pourra-t-on envisager de réintroduire cette magnifique antilope afin d'assurer la conservation d'une espèce remarquable qui a vu ses rangs s'éclaircir au point qu'on peut appréhender sa disparition prochaine au Congo dans un avenir peu éloigné.

Afin de permettre des observations prolongées sur le comportement de la faune, un mirador a été installé dans un bouquet d'arbres où il est dissimulé.

V. Aménagements et constructions

Les indécisions consécutives à diverses propositions quant au choix de l'emplacement de la station sud, comme aux démarches nécessaires à l'obtention des concessions de terre, ont empêché d'entamer les travaux de constructions prévus. A part l'édification d'un magasin sur la concession Lebrun, à Kayo, les travaux de construction se sont portés vers les camps de gardes, pour lesquels deux groupes d'habitations ont été édifiés en matériaux durs.

Par ailleurs, un gros effort a été porté vers l'établissement des pistes de liaison indispensables d'urgence pour assurer le ravitaillement et le contrôle des équipes de surveillance. Ces liaisons ont nécessité la construction de trois ponts qui furent édifiés en béton, dont un d'une longueur de 22 m sur la Lungeya. A ce propos il convient d'ajouter que pour ces réalisations le Conservateur-adjoint a obtenu un très large concours de la population européenne de Lubudi, sous forme de matériaux divers, de transports et même de matériel d'aménagement routier.

VI. Tourisme

Sous couvert de la tolérance dont il a été décidé de faire application à l'égard des demandes de visiter le Parc National de l'Upemba, 136 visiteurs ont été accueillis et ont pu parcourir la piste longeant la limite orientale de la botte sud du Parc National. Il apparaît évident que la population du Katanga accueillerait avec beaucoup de sympathie l'ouverture au tourisme de certaines régions de la réserve.

Des offres d'interventions financières ont été faites par des organismes de tourisme dans le but d'aider l'Institut à aménager des pistes. Afin de conserver une pleine indépendance en matière de conservation de la Nature, il n'a pas paru opportun d'accueillir favorablement ces propositions.

XI. ACTIVITES SCIENTIFIQUES

1. OBSERVATIONS PERMANENTES

Comme les années précédentes, les observations météorologiques ont été assurées, dans chaque station, dans le cadre du réseau d'observations éco-climatiques de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge.

Les relevés d'étiage ont également été effectués au lac Edouard, dans la Semliki, dans la Kagera et au lac Upemba. Les renseignements recueillis sont communiqués directement au Comité hydrographique du Bassin congolais.

Zoologie

Des opérations de recensement de la grande faune sont entreprises régulièrement dans les secteurs de la Rwindi et de Mutsora, au Parc National Albert, ainsi qu'au Parc National de la Kagera.

Dans le secteur de la Rwindi les recensements effectués en 1958 ont été continués en 1959; ils ont été étendus à la région du Parc National à l'Est de la Rutshuru. Dans la zone comprise entre la Rwindi et les monts Mitumba une opération a eu lieu tous les deux mois, tandis que dans la zone au-delà de la Rutshuru deux comptages ont eu lieu, en juin et en décembre.

Les sondages de contrôle démontrent que les gardes ont tendance à sousestimer les gros troupeaux et que le nombre de bêtes comptées en double est de loin inférieur à celui des bêtes non comptées. Après deux ans d'expérience on peut conclure que les chiffres ont une nette tendance vers un minimum.

Des recensements des grands mammifères ont été effectués à quatre reprises dans la plaine de Kasindi et une seule fois dans la pénéplaine située entre la rive gauche de la Semliki et les monts Mitumba, d'une part, et entre le lac Edouard et la rivière Komorora, d'autre part.

D'importantes migrations d'éléphants ont lieu en période de changement de saison, les fonds humides étant recherchés par ces pachydermes pour y passer la période sèche. Une carte de ces passages a été établie pour la région au Sud de Rugetsy, afin d'éviter l'obstruction des passées par l'établissement de champs de coton (zone de migration située en dehors du Parc National).

Au Parc National de la Kagera le dénombrement des grands ongulés sur la piste entre Gihinga et Mihindi a été effectué mensuellement depuis juillet 1959. Ces observations sont transmises régulièrement à M. le Professeur F. BOURLIERE, qui en assure le dépouillement.

Flore

Afin de déterminer l'évolution de la flore sous l'influence des feux courants, chaque groupe de secteurs est chargé d'établir la carte des parties incendiées au cours de l'année. Ainsi pourront être précisées les parties subissant l'action du feu chaque saison et celles où cette action n'intervient qu'occasionnellement.

Séismologie-vulcanologie

La Station de Rumangabo enregistre régulièrement toutes les manifestations séismologiques à la Station de Rumangabo, en collaboration avec les services de l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale. Aucune activité particulière, tant sismique que volcanique ne fut observée au cours de l'année 1959.

2. MISSIONS SCIENTIFIQUES

a) Au Parc National de la Kagera, M. J. LARUELLE, chargé de mission de l'Institut, a poursuivi une prospection pédologique qui lui a permis de couvrir une grande partie de ce Parc National, à l'exception des plaines centrales. Il s'est rendu ensuite au Parc National Albert, où il a effectué des observations dans la plaine des Rwindi-Rutshuru, particulièrement dans les régions où la végétation est soumise au broutage des hippopotames. A titre de comparaison il a procédé à des investigations similaires au Queen Elizabeth National Park. De cette dernière exploration il a rapporté quelque 400 échantillons de sol qui s'ajoutent aux 1.200 échantillons recueillis au Parc National de la Kagera.

b) M. J. VERSCHUREN, chargé de mission permanent, a poursuivi le programme d'observation des grands mammifères du Parc National Albert, mis au point par le Dr. F. BOURLIERE. Une importante documentation a ainsi été réunie dont le dépouillement est réalisé par le Dr. F. BOURLIERE, qui au cours du mois d'août a séjourné à nouveau au Parc National Albert, où il a mis au point, avec M. J. VERSCHUREN, le manuscrit en cours de préparation consacré à l'écologie des Ongulés du Parc National Albert.

c) Ce chargé de mission a également procédé à un recensement des hippopotames dans la rivière Rutshuru, entre May-ya-Moto et Nyamushengero, soit sur la majeure partie de son trajet dans le Parc National Albert. Ce recensement, effectué avec autant de soin que possible, aboutit à un total de 4.440 têtes. Un recensement aussi précis n'avait jamais été effectué, mais le chiffre obtenu est assez conforme aux estimations faites antérieurement.

M. VERSCHUREN a également exploré un grand nombre de régions du Parc National Albert peu ou pas connues. Il a pu ainsi signaler l'existence de biocénoses tout-à-fait remarquables. Il a observé des points de dégagements gazeux extrêmement toxiques capables

de terrasser en quelques instants des animaux d'une taille aussi importante que l'éléphant. Ces endroits sont parsemés par les dépouilles des animaux les plus divers qui ont été surpris par la brutalité du phénomène dont les manifestations semblent généralement soumises à une certaine périodicité.

d) M. J. EMLÉN, Professeur de Zoologie à l'Université de Wisconsin et M. G.B. SCHALLER, ont poursuivi l'étude des moeurs des anthropoïdes et tout particulièrement des gorilles de montagne. M. EMLÉN est rentré aux Etats-Unis, au mois d'août, tandis que M. SCHALLER a poursuivi son étude avec comme base le gîte de Kabara, où il s'est installé pour plusieurs mois. Ce biologiste a pu réaliser des observations remarquables sur les gorilles dont il s'approche à quelques mètres.

e) Durant environ quatre mois, M. K. CURRY-LINDHAL, Directeur de la Section des Sciences Naturelles du Musée de Stockholm, accompagné de M. B. KULLENBERG, Professeur d'entomologie à l'Université d'Uppsala, a séjourné au Parc National Albert et au Parc National de la Kagera. Il a complété les données écologiques recueillies lors de sa mission de 1952 et a été autorisé à effectuer les observations et les récoltes nécessaires. Il a étendu ses observations sur les oiseaux paléarctiques migrateurs, sur plusieurs questions relatives à la synécologie des grands mammifères à populations denses, à la thermo-écologie des reptiles, à la micro-écologie des amphibiens et à la biologie des Protoptères.

f) M. R.F. INGER, Conservateur des Reptiles et Batraciens au Chicago Natural History Museum, a été chargé d'une mission, d'une durée de trois mois, au Parc National de la Garamba, où il est arrivé fin février. En vue de l'étude des collections recueillies par la Mission d'exploration du Parc National de la Garamba, M. INGER s'est livré à des observations détaillées sur les habitats des Amphibiens, de leurs lieux de multiplication, des cycles d'activité quotidienne, de la thermographie et des manifestations vocales.

g) Au cours du mois d'août, M. J. de HEINZELIN, Chargé de mission de l'Institut, a assuré, grâce à l'intervention financière de la Fondation, l'organisation d'une excursion pour les participants au IVème Congrès Panafricain de Préhistoire. Cette excursion a obtenu un très grand succès parmi les personnalités étrangères participant au Congrès.

L'Institut était représenté à ce Congrès par M. G. MORTELMANS, membre de la Commission.

Profitant de sa présence sur les lieux, M. de HEINZELIN a effectué des prélèvements de matériaux destinés à compléter ses études. A cette occasion il a découvert un deuxième bâton gravé.

h) L'assistant de M. de HEINZELIN, M. M.SPLINGAER, a été chargé de procéder au Ruwenzori à des récoltes de lichens d'altitude destinées à l'Université de Colorado.

i) M. E.HUBERT, ancien conservateur-adjoint au Parc National Albert, a bénéficié d'un subside de la Fondation pour favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge, afin de lui permettre d'effectuer un voyage de deux mois au Parc National Albert, au cours duquel il s'est livré, principalement dans le secteur de la Rwindi, à une étude sur l'évolution des biocénoses au cours des dernières années. M. HUBERT a remis un rapport sur sa mission. Il ressort de l'examen comparatif d'anciens documents photographiques que la plupart des massifs d'Acacia du secteur central sont en voie de dégradation avancée. En particulier au pied de l'escarpement de Kabasha une évolution spectaculaire de la couverture végétale est mise en évidence.

j) Une mission d'exploration géophysique au volcan Nyiragongo, organisée conjointement par le Centre National de Volcanologie et l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale, a été autorisée. Cette exploration débuta le 1er août et se termina le 7 septembre 1959. La mission a reçu l'assistance du personnel de la Station de Rumangabo. M. A.MEYER, du Service Géologique du Gouvernement Général, Chef de la Mission d'études vulcanologiques, a procédé à l'échantillonnage minéralogique du cratère du volcan Nyiragongo, jusqu'au lac de lave.

Postérieurement à l'exploration effectuée par le Centre National de Volcanologie, M. le Professeur Th.SAHAMA, de l'Université d'Helsinki, s'est rendu au Parc National Albert pour y effectuer une série d'observations et constituer un échantillonnage destiné à lui permettre la poursuite des travaux minéralogiques qu'il effectue depuis plusieurs années sous les auspices de l'Institut.

XII. TOURISME

Le tableau ci-après donne le mouvement touristique d'ensemble pendant l'exercice 1959 :

	<u>Visiteurs payants</u>		<u>Visiteurs gratuits</u>		<u>Total</u>
	Résid.	Non rés.	Résid.	Non rés.	
Rumangabo	56	42	84	10	192
Rwindi	1.802	1.958	965	220	4.945
Mutsora	553	155	209	33	950
PN.Kagera	335	24	165	14	538
PN.Garamba	-	-	23	71	94
Lusinga	-	-	247	13	260
Kayo	-	-	37	99	136
	2.746	2.179	1.801	389	7.115

Il est intéressant de confronter les statistiques du tourisme au cours des dix dernières années.

1950	1.985 visiteurs
1951	2.268
1952	2.672
1953	3.625
1954	3.745
1955	4.839
1956	5.742
1957	6.332
1958	6.765
1959	7.115

Les relevés pour l'année 1959 indiquent 7.189 nuitées pour le Camp de la Rwindi pour 4.945 visiteurs et 438 aux installations d'Ishango.

Les recettes touristiques accusent une progression constante et se présentent comme suit pour les six dernières années :

1954	906.920,-- Fr
1955	968.500,--
1956	1.298.669,--
1957	1.388.360,--
1958	1.470.160,--
1959	1.568.425,50

Les installations touristiques ont fait l'objet des travaux habituels d'entretien. Au Camp de la Rwindi, la construction des nouvelles installations est terminée et leur aménagement, ainsi que celui du camp lui-même, a été poursuivi.

Le Camp de la Rwindi a continué à être géré par M. et Mme BALLEGEER.

A Ishango, afin de faciliter le séjour des visiteurs qui souvent s'y trouvent démunis, des vivres sont mis en vente.

Quant au Parc National de la Kagera, l'accueil des visiteurs n'incombe plus à la station de Gabiro-Parc depuis l'ouverture, en mars, du Kagera Guest-House construit à proximité de la route d'accès au Parc National, à l'initiative du Gouvernement du Ruanda-Urundi. Les possibilités d'hébergement se voient ainsi élargies car l'Institut n'avait pu mettre que deux petits pavillons à la disposition des visiteurs et n'avait pu se charger de leur nourriture autrement qu'en leur permettant l'acquisition, sur place, de quelques denrées non périssables.

XIII. CONSIDERATIONS GENERALES

Ce rapport annuel clôture la première période de vingt-cinq années d'existence de l'institution. Une nouvelle étape s'amorce dont les premières heures s'obscurcissent d'un avenir incertain.

En ce moment, il n'est pas inutile de jeter un coup d'oeil d'ensemble sur cette période révolue d'un quart de siècle. Etablir un bilan détaillé de l'activité de l'Institut dépasse le cadre de ce rapport annuel. On se bornera donc ici à donner un aperçu général des difficultés rencontrées et des réalisations qui font de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge un modèle de conservation de la Nature cité en exemple dans le monde entier.

Le Décret constitutif du 26 novembre 1934 assigne trois buts à l'institution :

- 1° assurer dans les territoires lui réservés la protection de la faune et de la flore;
- 2° y favoriser la recherche scientifique;
- 3° encourager le tourisme pour autant que ceci soit compatible avec la protection de la Nature.

1° Protection de la flore et de la faune

Parc National Albert

Le tracé du Parc National Albert s'attacha non seulement à assurer la conservation de la flore et de la faune, mais aussi d'un ensemble de sites uniques au Congo et même sans analogie dans toute l'Afrique. Pour établir ce tracé on fut contraint de prendre en considération la présence de populations autochtones, de plantations européennes, de voies de communication. Il en est résulté une configuration allongée qui en rend l'administration difficile, mais également une étroitesse qui, en certaines régions, n'est guère compatible avec les techniques de conservation de la Nature. Celles-ci nécessitent en effet de larges espaces où les troupeaux d'ongulés puissent procéder sans contrainte à leurs migrations saisonnières et où les biocénoses ne peuvent être modifiées par les influences marginales. Dans la plupart des secteurs ces influences furent profondes; elles furent aggravées par des rétrocessions de terres et le morcellement entraîné par l'établissement de routes carrossables. Ces interventions répondaient plus à des raisons politiques qu'économiques et même souvent elles servirent uniquement à satisfaire des fractions irresponsables. On vit ainsi des parties, rétrocédées sous prétexte des besoins des autochtones, cédées à des exploitations européennes qui les abandonnèrent ensuite après les avoir dévastées.

On doit regretter que la primauté de l'intérêt général ait été sacrifié au profit de solutions de facilité intéressant un petit nombre d'individus. Solutions toutes temporaires d'ailleurs, car les concentrations de populations vers les limites du Parc National ne peuvent que reposer rapidement le problème des terres disponibles.

A son corps défendant l'Institut dut céder aux impératifs excipés par l'Administration, n'ignorant pourtant pas l'inutilité des mesures prises. Il n'en est de meilleure illustration que la rétrocession -non encore entérinée légalement- de deux parties du secteur du Mikeno couvrant quelque 7.000 hectares, destinées à être converties en pâtures pour satisfaire aux besoins des pasteurs banyarundais et devant garantir l'inviolabilité du restant du territoire protégé. Les promesses ne purent et ne furent pas respectées et plus que jamais le bétail envahit le Parc National entraînant la dégradation irrémédiable des forêts couvrant les volcans et constituant l'habitat des gorilles de montagne ainsi menacés de disparition.

Au cours de ces vingt-cinq ans l'Institut dut ainsi âprement lutter pour la défense du patrimoine qui lui avait été confié et malheureusement pas toujours avec succès.

La faiblesse de la répression des infractions commises dans le Parc National fut une autre source de difficultés. On doit cependant reconnaître que, sauf dans le secteur du Mikeno, pour les raisons reprises ci-dessus, les infractions n'ont jamais atteint des proportions de nature à compromettre gravement la conservation de la flore et de la faune.

En dehors de certaines régions de la vallée de la Semliki, où la végétation naturelle se voit dominer par l'extension du *Cassia spectabilis*, la végétation a pu être conservée dans son état primitif et seule s'observe une évolution de la flore dans les savanes, consécutive à des facteurs naturels ou découlant de la protection assurée aux biocénoses.

En ce qui concerne la grande faune des mammifères, on constate une évolution frappante vers une augmentation de nombreuses espèces, sans aucun doute liée à la tranquillité dont elles jouissent et vraisemblablement liée aussi aux oscillations des cycles biologiques.

En dehors de l'épizootie de peste bovine constatée en décembre 1944 chez les buffles, aucune maladie grave n'a été constatée parmi les troupeaux. Seuls les hippopotames accusent périodiquement de petites atteintes de charbon symptomatique qui, en raison de leurs effectifs impressionnants, représentent un incontestable facteur d'équilibre.

Des études récentes, basées sur des recensements très poussés, soulignent les capacités étonnantes que possèdent les ongulés de se sustenter sur des pâtures naturelles où une faible fraction de leur effectif en bétail domestique trouverait à subsister. Ces constatations prennent une très grande importance économique au regard de la carence en protéine dont souffre la plupart des populations autochtones. Elles confirment l'erreur commise en ne ménageant pas l'énorme capital alimentaire que la faune sauvage représentait. Ces constatations constituent aussi une indication sûre de la voie à suivre pour protéger les populations, sinon de la famine, tout au moins des graves troubles physiologiques consécutifs à la privation d'une alimentation carnée.

Sauf certaines parties où des litiges subsistaient, toutes les limites du Parc National Albert ont été abornées par les soins de l'Institut au moyen de plaques caractéristiques fixées dans des bornes et placées en principe tous les kilomètres. Ces bornes sont reliées par des layons périodiquement débroussaillés qui matérialisent très apparemment les limites et constituent des voies de circulation pour les patrouilles de surveillance périphérique.

Dans le domaine des installations, le Parc National Albert a été à peu près complètement équipé de constructions en matériaux durs et presque entièrement par la seule voie de son budget ordinaire. Cette raison est d'ailleurs à l'origine de l'inachèvement du programme envisagé. Dans l'ensemble on peut conclure que le Parc National a répondu aux objectifs qu'on lui avait assignés, si même l'intérêt de ces objectifs n'a pas toujours été pris suffisamment en considération.

Parc National de la Kagera

Assuré depuis vingt-cinq ans d'une protection vigilante, le Parc National de la Kagera représente une véritable oasis de flore et de faune, entourée de régions où la dégradation de la végétation et l'extermination de la faune se sont poursuivies et lui ont donné un relief frappant.

Plus peut-être que dans les autres Parcs Nationaux, le rôle de réservoir de faune du Parc National est évident. Le repeuplement des régions voisines y est incontestable et est confirmé par la création d'un domaine de chasse à proximité.

La faune cependant pâtit d'un braconnage toujours intense dans certaines parties malgré une surveillance intensive et soutenue. Mais, ici aussi la faiblesse des sanctions appliquées aux infractions est en grande partie responsable de cette situation. L'utilisation de lacets en fils métalliques pour piéger les animaux est particulièrement meurtrière. Des dispositifs de piégeages, s'étendant parfois sur plusieurs kilomètres, sont installés en dépit de la sévérité de la surveillance. Ces dispositifs sont

basés sur l'établissement de haies de branchages ménageant des passages obligés où sont installés les pièges. Cette pratique s'effectue aussi au détriment de la végétation ligneuse déjà peu abondante et fortement modelée par les feux courants allumés intentionnellement à l'extérieur du Parc National.

Il n'est donc pas étonnant que la faune, cependant riche en nombre et en espèces, présente une répartition très irrégulière.

Les sauriens, peuplant la rivière Kagera et tout son système d'expansions lacustres, ont payé un lourd tribut à l'intense commerce de peaux qui s'est développé dans l'Est africain. Les pièges à crocodiles sont généralement appâtés avec de la viande d'antilopes et ce sont principalement les Situtunga qui en font les frais.

Ce Parc National fut également l'objet de bien des vicissitudes et sans l'énergie farouche avec laquelle l'Institut l'a défendu, les prétentions à son exploitation minière en auraient certainement triomphé. La faible valeur des ressources minières du Ruanda-Urundi est aujourd'hui démontrée et prouve l'impardonnable erreur qu'aurait constitué le sacrifice de ce patrimoine naturel irremplaçable.

Pendant de nombreuses années, l'Institut a lutté pour obtenir le déplacement de populations abandonnées à elles-mêmes dans les marécages de la Kagera. Ces populations Banyambo, dont une grande partie vit dans le territoire voisin du Tanganika, se livraient à une contrebande intense et à un braconnage effréné. Finalement ces indigènes furent évacués, mais forts de leur connaissance de la topographie du pays, ils constituent, avec leurs frères de race du Tanganika, les braconniers les plus acharnés dont la réserve naturelle souffre actuellement.

Des tentatives de réinstallation de populations ruandaises, dans le Territoire-annexe, ont pu être contrecarrées. Les autochtones autorisés à demeurer dans ce Territoire sont toujours des délinquants en puissance ou en fait. Un projet a été envisagé prévoyant l'abandon d'une partie de ce Territoire, où les influences humaines sont profondes, avec comme contre-partie l'extension du domaine de la réserve naturelle intégrale à toute la partie non-occupée. Ce projet est toujours en suspens.

Comme au Parc National Albert, toutes les limites qui ne sont pas constituées par une démarcation naturelle sont abornées et, sauf quelques habitations pour les travailleurs, toutes les installations nécessaires sont établies en matériaux durables.

Toute l'organisation actuelle du Parc National de la Kagera, comme la protection de la flore et de la faune, ont nécessité une grande dose d'énergie et de travail.

Principalement la faune des zèbres, des impalas et des buffles, sans négliger les colonies d'oiseaux aquatiques, font du Parc National de la Kagera un patrimoine d'une grande valeur au triple point de vue esthétique, scientifique et économique dont le Ruanda peut être légitimement fier.

Parc National de la Garamba.

Créé en 1938, depuis vingt-deux ans le Parc National de la Garamba est, de tous les Parcs Nationaux, celui qui entraîna le moins de soucis de gestion. Il ne fit l'objet d'aucune revendication territoriale et les infractions y furent toujours de relativement faible importance.

La partie névralgique fut toujours la frontière soudanaise d'où les incendies de savane sont allumés et d'où partent, au cours de la saison sèche, de véritables expéditions de braconnage. Les infractions de chasse se sont cependant sensiblement atténuées au cours des dernières années et récemment le Gouvernement soudanais a constitué une réserve, à front de la limite du Parc National, lui assurant ainsi une zone de protection.

Créé plus particulièrement pour assurer la conservation du rhinocéros blanc et de la girafe, le Parc National de la Garamba a atteint cet objectif d'une façon remarquable. Actuellement confinées à cette seule région au Congo, on peut affirmer que non seulement ces deux espèces sont sauvées grâce aux mesures de protection dont elles ont été assurées, mais aussi qu'elles s'y sont multipliées à un taux des plus encourageants. D'autant plus encourageant que, dans les contrées voisines, de la République Centre Africaine, du Soudan et de l'Est africain, ces espèces sont en voie très nette de disparition. Ce succès est un des plus spectaculaires de ceux obtenus par les mesures de protection prises avec tant de sagesse au Congo et au Ruanda-Urundi.

Moyennant la cession d'une enclave de pâturages à la Station de la Chasse, à Gangala-na-Bodio, l'Institut a obtenu que soit mis un terme aux campagnes de captures d'éléphants qui s'effectuaient dans le Parc National. Avant la création de celui-ci, la faune des éléphants de la Garamba avait beaucoup pâti d'une chasse impitoyable aux porteurs de grosses pointes. Aujourd'hui, cette faune se reconstitue et peu à peu la région revoit les grandes concentrations de jadis.

On ne peut contester que l'existence des trois grands mammifères du Parc National de la Garamba est favorisée par la nature de l'habitat conditionné par l'action périodique des feux courants. Ce facteur paraît essentiel à la conservation de ces grands animaux dans une région à vocation forestière, mais maintenue au stade de savanes en grande partie herbeuse par les incendies et par les éléphants eux-mêmes.

Toute la limite-frontière est matérialisée par une piste carrossable utilisée pour la surveillance. Cette région a été rendue aisément accessible par l'établissement d'une piste traversant le Parc National du Sud au Nord.

Ici aussi, toutes les constructions, en matériaux durs, nécessaires sont pratiquement terminées, y compris les camps de garde répartis tout autour de la Réserve.

Parc National de l'Upemba

Le plus grand des Parcs Nationaux, celui où les techniques de la conservation paraissent être les mieux garanties est aussi celui dont l'existence reste la plus précaire.

On a trop souvent attribué à l'Institut la responsabilité d'une situation constamment controversée pour qu'il ne soit pas opportun de rappeler ici que les difficultés survenues en matière de droits indigènes sont uniquement nées de l'insuffisance des dispositions préparatoires à la création de ce Parc National. Au moment où le Parc National fut créé, c'est-à-dire le 15 mai 1939, depuis plusieurs années déjà les quelques populations habitant la région avaient été évacuées par décision médicale. Aucune enquête n'avait donc paru nécessaire. Ce fut une erreur car ultérieurement, sur certaines instigations, des revendications apparurent.

Si, jusqu'en 1946, les mesures de protection purent être assurées, depuis lors le Parc National de l'Upemba passa par d'innombrables vicissitudes, coupées par trois enquêtes restées aussi inopérantes les unes que les autres.

Le passage des trois Commissions d'enquête n'eut d'autre résultat que d'affaiblir l'autorité de l'Institut, entraînant l'inévitable conséquence d'une poussée irrépressible d'infractions tant en matière de chasse, de pêche et de prélèvement de matériaux ligneux que de circulation et même de réinstallation de populations, parmi lesquelles les anciens occupants de la région ne représentent qu'une faible fraction. Cette réoccupation représente l'aspect le plus pénible de cette situation car elle anéantit l'espoir d'assurer la conservation de biocénoses terrestres mais surtout aquatiques d'une incontestable importance.

Aidé par des considérations d'espace plus que par toutes autres, l'Institut a pu néanmoins remplir sa tâche dans l'Est et le centre du Parc National, à une beaucoup moindre échelle dans le Sud, où la faune eut grandement à pâtir du braconnage européen.

Pourtant l'idée de créer ce Parc National et le choix des régions qu'il englobait constituaient, au point de vue de la protection de la Nature, une mesure extrêmement heureuse. Situé en plein coeur du Katanga, à un point de rencontre de régions biogéographiques différentes, le Parc National de l'Upemba renferme des topographies et des biocénoses, non seulement d'une grande diversité,

mais aussi d'un intérêt esthétique, scientifique et économique considérable. Notamment s'y rencontre la naissance de plusieurs bassins hydrographiques dont la protection est de nature à maintenir l'équilibre hydrographique d'énormes régions voisines.

Si de grands troupeaux de certains ongulés et notamment de zèbres, de bubales et d'élands ont pu être maintenus, par contre on doit déplorer la disparition du rhinocéros noir pour lequel les mesures de protection sont arrivées trop tard.

Les innombrables polémiques soulevées par les droits indigènes ont empêché la réalisation de l'abornement des limites. La dernière en date des Commissions d'enquête, celle de 1956-1957, dénommée "Commission de délimitation", a placé un abornement aux points essentiels des nouvelles limites qu'elle proposait. Depuis lors, la situation a encore évolué et il n'est pas assuré que les limites ainsi déterminées puissent devenir définitives.

Récemment fut décidé le partage des dispositifs de surveillance en créant une deuxième station dans le Sud du Parc National. Le choix s'est porté sur une concession située à une bonne dizaine de kilomètres au Sud de la limite septentrionale. Toutes les installations y sont à construire.

A la station initiale, à Lusinga, la cité en matériaux durs pour le personnel congolais est terminée, mais les habitations européennes en briques adobes, remontant à une quinzaine d'années, sont vétustes et devraient être reconstruites.

L'isolement de la station de Lusinga, situé à 50 kilomètres du centre administratif le plus proche et les énormes distances à parcourir pour assurer la surveillance ont nécessité l'établissement d'un réseau étendu de pistes encore très incomplet.

Nouveaux Parcs Nationaux

La formule des Parcs Nationaux s'est avérée la plus favorable à une protection réelle des ressources naturelles; il s'impose de l'étendre.

Dès 1938, l'Institut avait commencé une enquête en vue de déterminer les régions les plus favorables à la création d'autres Parcs Nationaux.

Cette enquête fut poursuivie après la deuxième guerre mondiale et aboutit à proposer la création d'un parc National dans le district de la Tshuapa afin de conserver un témoignage de la grande forêt équatoriale pluvieuse dans son état primitif. Les enquêtes de ~~vacance~~ ~~de terres~~ furent menées mais finalement conclurent à une forte réduction des propositions initiales. Ce projet est actuellement en suspens.

Une autre proposition, beaucoup moins avancée dans les travaux préliminaires, vise à créer un Parc National dans l'Est de la Province orientale, dans la région de la rivière Maïko. Ici, le choix, évidemment toujours imposé par une démographie faible ou nulle du pays, s'inspire, en dehors de la protection d'une très belle contrée forestière, de la nécessité d'assurer la conservation du gorille de basse altitude et de l'okapi, deux espèces menacées par les développements économiques.

Par le caractère des régions en cause, la création de ces deux Parcs Nationaux viendrait très heureusement compléter une oeuvre sans égale dans d'autres pays.

2° La recherche scientifique

Le but de favoriser la recherche scientifique, assigné aux Parcs Nationaux du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, place ceux-ci au premier rang des réalisations analogues, mais dont l'attention est plus particulièrement concentrée sur l'aspect touristique, d'ailleurs trop souvent au détriment de la conservation des ressources naturelles elles-mêmes. L'oeuvre scientifique de l'institution est déjà considérable et lui a valu une très grande réputation dans les milieux scientifiques du monde entier.

La physionomie de cette recherche scientifique se présente sous quatre aspects :

- 1° l'exploration méthodique, sous forme de missions habituellement composées de plusieurs membres spécialisés, dont l'objectif principal est d'établir l'inventaire floristique et faunistique des Parcs Nationaux;
- 2° l'étude et l'observation entreprise sur un sujet déterminé;
- 3° la recherche, sur un sujet déterminé, réalisée par des savants isolés travaillant pour leur compte personnel ou celui des institutions qu'ils représentent, en collaboration ou non avec l'Institut;
- 4° les observations permanentes assurées par le personnel en service.

Seul parmi les quatre Parcs Nationaux, le Parc National de la Kagera n'a pu encore être l'objet d'une exploration approfondie pour des raisons budgétaires. On y a cependant déjà entrepris des travaux dans les domaines de la botanique, de la phytosociologie et de la pédologie.

L'énumération de toutes les activités scientifiques qui se sont succédées au cours de ces vingt-cinq années serait très longue et dépasse le cadre de ce rapport. Mais, la somme des connaissances acquises est illustrée par une liste déjà très importante des études publiées qui vont de la bactériologie à la préhistoire et à la paléontologie, de l'étude des sols à celle du volcanisme. Ce relevé ne reflète cependant pas la totalité du travail accompli car de nombreuses études sont en cours de publication et un

très important matériel est en préparation ou attend, pour être étudié, que des spécialistes soient disposés à entreprendre le travail.

Beaucoup de ces études sont réalisées à titre bénévole. Il faut toutefois noter que le nombre de savants se consacrant d'une façon désintéressée à ces études diminue fortement et que même il devient de plus en plus difficile de trouver des spécialistes dans les différentes branches de la zoologie.

Le processus suivi pour la mise en valeur des matériaux recueillis est le suivant :

Ces matériaux sont envoyés en Belgique où ils sont mis entre les mains de techniciens entraînés aux opérations délicates de tannage des peaux, de naturalisation, de nettoyage et de montage des squelettes, d'épinglage et d'étiquetage, de triage et de détermination des groupes ainsi qu'à la conservation des collections. Ce travail considérable, puisqu'il porte sur des millions de spécimens, incombe à la section scientifique de l'Institut. Une fois la préparation terminée, les matériaux sont soumis pour étude à des savants spécialisés qui sont recherchés dans tous les pays du monde. En renvoyant le matériel étudié, ces collaborateurs remettent le manuscrit de leur étude qui est publié par les soins de l'Institut dans ses recueils scientifiques.

A côté de l'administration des Parcs Nationaux, l'expédition des récoltes, la préparation de celles-ci, leur détermination, la correspondance entraînée pour les études et leur contrôle, ainsi que la publication des résultats, constituent une part importante des activités des services de l'Institut.

On ne trouve nulle part ailleurs une organisation similaire, ni aussi méthodiquement poussée, consacrée au progrès des connaissances dans un cadre bien défini. Elle est le fruit d'un labeur intense dont l'Institut ne s'est jamais départi.

Parallèlement à cette activité, et la complétant, l'Institut possède une section de documentation iconographique probablement unique par la qualité de ses documents et de leur classement.

Cette documentation comprend plus de 58.000 documents constituant des archives historiques consacrées au comportement des animaux, à l'étude de l'évolution des biocénoses, aux aspects spécifiques de la faune ainsi qu'aux aspects des sites, de la végétation et aux manifestations éruptives des volcans. Elle sert puissamment à la figuration des études, aux observations comparatives, à l'illustration des documents de propagande et de tourisme. Il y est fréquemment fait appel pour des expositions par des maisons d'éditions, des institutions ou des particuliers pour l'illustration de travaux de zoologie ou de botanique, aussi par des établissements scientifiques ou d'enseignement, soit en vue de leur impression, soit pour servir à illustrer des conférences.

Cette documentation est soigneusement répertoriée et, pour les documents en noir et blanc, classée suivant un système double : un classement numérique par auteur et format du document; un classement idéologique groupant les photographies par espèce animale ou par localité pour les aspects des sites et de la végétation.

Avec des moyens relativement peu considérables, l'Institut a pris dans le domaine scientifique une place qui correspond bien à l'esprit et à la lettre du but que lui avaient assigné ses promoteurs. Cet objectif n'aurait pu être réalisé avec tant de bonheur s'il n'avait pas bénéficié d'une orientation unique sous une même direction.

Faut-il ajouter que la tâche est loin d'être terminée. Les Parcs Nationaux recèlent encore même insoupçonnées des possibilités considérables pour le progrès des connaissances dans toutes les disciplines scientifiques.

3° Le tourisme

Avec une prudence qu'on ne peut lui reprocher, mais qui lui valut pourtant bien des critiques, l'Institut ne s'est engagé dans l'encouragement au tourisme qu'avec la plus grande circonspection.

L'incompatibilité entre une rigoureuse application des techniques de conservation de la Nature et le tourisme est trop évident pour qu'on y insiste; encore que le public en général ne saisisse pas les profondes et souvent néfastes répercussions que sa présence peut entraîner sur les milieux naturels. Bien des Parcs Nationaux dans le monde, sinon la plupart, regrettent amèrement d'avoir accordé la prédominance au tourisme sur la conservation.

Indépendamment d'une circulation élevée inévitablement préjudiciable, il faut aussi tenir compte du caractère envahissant du tourisme, des exigences toujours accrues qu'il comporte et de la mentalité très particulière d'une bonne majorité des touristes, indifférents aux profanations ou aux dégradations qu'ils commettent.

L'expérience acquise en matière de conservation dans les Parcs Nationaux du Congo Belge a précisé les limites dans lesquelles des concessions pouvaient être accordées au tourisme sans mettre en péril le sort des associations biologiques à la conservation desquelles un parc national est consacré.

Certaines règles se sont ainsi dégagées qu'on peut considérer comme d'heureux compromis de nature à concilier deux activités aux tendances divergentes. La base fondamentale de conciliation est le compartimentage de la réserve en zones interdites et en zones de circulation avec, dans ces dernières, une limitation du

nombre des pistes accessibles afin de ménager de vastes espaces de tranquillité.

Un deuxième principe essentiel à retenir consiste à faire respecter sévèrement les consignes imposées à la circulation des touristes et dont les principales sont : l'interdiction de sortir des voitures sauf en des points autorisés, de s'écarter des pistes et surtout de faire fuir ou d'effaroucher les animaux de quelque façon que ce soit.

Moyennant le respect de ces grandes lignes, on constate une parfaite accoutumance des grands Ongulés et des Carnivores à la circulation des véhicules qui, sinon une adaptation du comportement, n'entraîne apparemment pas de modification biologique chez l'animal. On doit également exclure les interventions ayant pour but de provoquer des concentrations spectaculaires d'animaux et consistant à créer artificiellement des abreuvoirs ou en les attirant au moyen de nourriture et de sel.

De telles concentrations favorisent l'action des prédateurs carnivores au détriment des herbivores et sont propices à la propagation des épizooties : elles sont de nature à altérer profondément les équilibres maintenant les communautés biologiques.

Les interdictions, prévues dans le décret constitutif de l'Institut, ont été appliquées avec la plus extrême attention et même non sans rigueur dans les parties où les visiteurs ont accès. En considérant les résultats obtenus on ne peut que s'en féliciter; tout en accordant au tourisme de très larges satisfactions on a pu le maintenir dans des limites tolérables.

Fort de l'expérience acquise on peut maintenant envisager l'ouverture à la circulation de certaines parties du Parc National de la Garamba et du Parc National de l'Upemba. Dans le premier de ces Parcs Nationaux il fallait avant tout assurer la reconstitution des effectifs de rhinocéros et de girafes, ce qui est réalisé. Quant au deuxième, c'est à l'imprécision des limites du territoire conservé, due au problème des droits indigènes litigieux, qu'il faut attribuer les raisons qui ont fait différer son accès aux touristes.

Un autre aspect, non négligeable, du tourisme est son incidence budgétaire. Des installations d'accueil sont indispensables; elles sont aujourd'hui d'autant plus coûteuses que le touriste ne se satisfait plus d'installations de fortune. De plus en plus, même en pleine brousse, il exige un confort égal à celui qu'il trouve dans les grands centres. Par ailleurs le développement d'un réseau de voies de circulation indispensables entraîne des dépenses élevées d'établissement et d'entretien.

La rentabilité directe du tourisme est donc en fonction de son importance. Dans l'ensemble, pour le Parc National Albert et le Parc National de la Kagera on peut dire que cette rentabilité n'est pas encore atteinte. En réalité, l'attraction réellement unique qu'ils représentent profite, en ordre principal, au commerce et aux industries de l'hôtellerie et des transports du pays. Cet aspect du tourisme ne doit pas être négligé : il a une importance économique considérable.

Comme le montre la statistique reprise au chapitre XII de ce rapport, l'augmentation du nombre des visiteurs est encourageante et pleine de promesses quant à la valeur économique que cette activité est appelée à jouer dans l'avenir. Les Parcs Nationaux constituent un pôle d'attraction absolument exceptionnel pour les habitants du pays comme pour les voyageurs étrangers épris de beautés naturelles et sensibles aux émotions que procure la contemplation de la vie sauvage.

Les crédits disponibles ont contraint à échelonner sur de nombreuses années la réalisation des installations pour visiteurs au Parc National Albert. Actuellement celui-ci est doté des constructions indispensables avec des possibilités d'extension. Les installations du Camp de la Rwindi ont été complètement renouvelées et sont très appréciées des visiteurs, des pavillons de logement ont été construits à Ishango, des gîtes ont été aménagés jusqu'à 4.250 m d'altitude pour permettre l'ascension du Ruwenzori et les visiteurs disposent également de gîtes facilitant les excursions aux volcans Nyiragongo et Nyamuragira. Outre les sentiers permettant l'accès de ces sommets, quelque 275 kilomètres de pistes carrossables sont mises à la disposition des visiteurs au Parc National Albert et au Parc National de la Kagera et plus de 300 kilomètres leur seront accessibles prochainement au Parc National de l'Upemba. Un corps de guides congolais est entretenu en permanence et sa formation difficile est poursuivie sans relâche.

L'Institut s'est ainsi attaché à constituer une structure touristique aussi satisfaisante que possible eu égard à ses moyens et aux impératifs de la conservation des milieux naturels.

L'administration centrale

On ne peut clôturer cette revue de l'activité et des réalisations de l'Institut sans évoquer la tâche importante de son administration centrale.

Les collèges directeurs sont formés par deux organes : la Commission administrative et le Comité de Direction. Les membres de ce dernier sont choisis parmi les membres de la Commission. Celle-ci est composée de trente personnalités nommées par le Roi. Deux tiers d'entre elles représentent les grandes institutions universitaires et scientifiques du pays ou sont choisies en raison de

leurs connaissances et de leur intérêt en matière de conservation des ressources naturelles, comme d'ailleurs le troisième tiers qui, lui, est constitué exclusivement par des personnalités étrangères. Cette Commission a vu ainsi se succéder en son sein : 7 Américains, 11 Anglais, 67 Belges, 7 Français, 4 Hollandais, 2 Italiens, 2 Portugais, 2 Suédois, 1 Suisse.

Si la Commission approuve et indique les grandes lignes de la politique de l'Institut, c'est au Comité de Direction qu'appartient le soin de l'administrer dans ses détails et d'indiquer les directives à suivre dans les différents domaines de son activité. Ce Comité a ainsi réalisé sa tâche au cours de 340 réunions, tandis que la Commission se réunissait 60 fois depuis la création de l'institution dénommée "Parc National Albert" qui a précédé celle de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge.

Un Comité Américain, composé de quatre membres, suit l'administration de l'Institut; toutefois, en raison de son éloignement, il n'y prend pas une part active.

Enfin, un Comité Financier, composé de trois membres, est chargé d'assurer le contrôle comptable de l'institution.

Cet important déploiement de personnalités hautement qualifiées trouve sa raison d'être dans la nécessité d'entourer les activités de l'institution de conseillers compétents et dont la grande expérience en matière de biologie, de zoologie, de botanique, de géologie, de médecine, d'administration, de finances et de bien d'autres disciplines encore, est de nature à lui garantir le caractère sérieux et précis indispensable à une grande institution portant une importante responsabilité aux yeux du monde et de l'Histoire.

Il convient de souligner ici le désintéressement absolu avec lequel la présidence et les collègues directeurs ont été assurés sans aucune rémunération depuis la fondation de l'Institut.

L'exécution des décisions, l'organisation des services, le contrôle des dépenses, la correspondance, les relations avec les stations d'Afrique et les collaborateurs, la préparation des missions d'exploration et de recherches, le déroulement des études et leur impression, la documentation, la propagande sont assurés par les services administratifs et scientifiques dont le pivot est le Secrétaire du Comité de Direction qui détient entre ses mains toutes les rênes de l'administration de l'Institut et en assume la responsabilité.

Tant à Bruxelles qu'en Afrique, le personnel exécutif a toujours été réduit à l'extrême et est rémunéré strictement suivant les barèmes imposés au personnel de l'Etat. Cette politique d'austérité, si elle a son incontestable mérite, n'a pas rendu aisé le

fonctionnement des différents rouages qui se voient imposer des charges toujours croissantes. La progression constante d'une activité qui l'entraîne à traiter plus de 10.000 documents par an, parmi lesquels la complexité des dispositions sociales, n'est pas sa moindre tâche, entraîne le service administratif à des prestations intenses auxquelles doit faire face un petit effectif qui ne s'est pas vu augmenter depuis dix ans.

Il est certes peu d'exemples d'une institution gérée avec tant de circonspection, de prudence et de désintéressement.

Après vingt-cinq ans d'existence l'Institut est en mesure de présenter un bilan nettement positif tant au point de vue de ses réalisations qu'au point de vue de l'accomplissement de la mission dont il assume la charge.

On peut affirmer que l'institution a répondu aux buts qui lui ont été assignés; elle a ainsi acquis une réputation mondiale, comme elle a contribué à une très grande oeuvre consacrée au bien de la communauté humaine.

Son destin est entre les mains des hommes de bonne volonté qui auront assez de jugement pour en comprendre la signification et en assurer la pérennité.